

CONTRIBUTION
A L'APPROFONDISSEMENT DES
JOURNEES D'ETUDES A CARACTERE
PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Mohamed Sghaier DJABRI
Professeur de la Faculté de Recherche
Institut des Sciences Économiques

**CONTRIBUTION
A L'APPROFONDISSEMENT DES
JOURNEES D'ETUDES A CARACTERE
PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE**

— 1^{er} titre : Contribution des journaux de presse au savoir
pédagogique et scientifique au sein de la Faculté de Recherche
de l'Institut des Sciences Économiques. Alger, Juin 1991. 04 pages et 1
annexe.

— 2nd titre : L'impact global sur le savoir scientifique de la
Faculté de Recherche de l'Institut des Sciences Économiques
de l'Université d'Alger. Alger, Juin 1991. 04 pages et 1
annexe.

— 3rd titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 4th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 5th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 6th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 7th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 8th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 9th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

— 10th titre : L'impact de l'enseignement de l'économie
sur le développement de l'économie algérienne. Alger,
Juin 1991. 04 pages.

CONTRIBUTION A L'APPROFONDISSEMENT DES JOURNEES D'ETUDES A CARACTERE PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Mohamed-Seghir DJARI
Responsable du projet de recherche
Institut des Sciences Economiques

Présentation

Cette contribution est formée de trois textes : les deux premiers à la demande de Monsieur FERFERA, conseiller du ministre aux Universités ; le troisième, en tant que projet de base en vue de la révision du programme de la licence d'économie financière.

— 1^{er} texte : Caractéristiques dominantes du système universitaire américain, avec référence au système algérien actuel et ses perspectives d'évolution en sciences économiques : Alger, avril 1991 (24 pages et 1 annexe).

— 2^{ème} texte : Aperçu général sur le système universitaire de la R.F.A., avec référence au système algérien actuel et ses perspectives d'évolution en sciences économiques : Alger, mai 1991 (8 pages et 4 annexes).

— 3^{ème} texte : Projet de révision du cursus d'économie financière en licence, avec possibilités de sorties intermédiaires après 2 et 3 ans d'études. Alger, mai 1991 (7 pages).

Membres de l'équipe de recherche

- Masiha BADACHE
- Anissa LASKRI

① J. BODELLE et G. NICOLAON : Les universités américaines : dynamisme et traditions : (Nouveaux Horizons, TEC et DOC. Lavoisier, Paris 1985).

② Circulaire 007/DE du 15.01.1991, du ministère aux Universités.

CARACTERISTIQUES DOMINANTES DU SYSTEME UNIVERSITAIRE AMERICAIN AVEC REFEFENCES AU SYSTEME ALGERIEN ACTUEL ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION EN SCIENCES ECONOMIQUES

A une époque où l'Algérie est le siège de transformations décisives pour son développement politique, culturel et administratif, la libéralisation progressive de l'économie et la décentralisation déjà consommée du secteur public économique ; et, peut-être un jour, du secteur socio-éducatif, ne peuvent laisser sous silence le besoin d'imprimer des changements dans le système universitaire, à la recherche d'une meilleure efficacité interne et externe.

Aux journées d'études nationales tenues en décembre 1990, sous l'autorité directe du ministre des Universités, se sont succédées des réunions régionales et locales, dont l'aboutissement sera d'indiquer les éléments susceptibles de constituer la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur en Algérie ; après que le système inauguré dans les années 70, et les multiples révisions ponctuelles qui l'ont amendées, se trouvent dépassés par les nouvelles données de l'économie et de la société ; dont les besoins en cadres spécialités exigeront peut-être une redéfinition du système, en termes de profils et de programmes, et en termes de dynamique pédagogique et scientifique nationale.

Lorsqu'un tel problème se pose, il est toujours tentant de prospecter l'expérience et les résultats acquis par ailleurs dans le monde ; pour distinguer les différences organiques et fonctionnelles ; et analyser les sources éventuelles d'avantages et de coûts, dont la prise en compte dans le processus de la réforme, permettrait d'espérer de meilleures performances à termes.

C'est tout à fait par hasard que nous avons eu connaissance du système américain ; que nous n'avons pas eu l'occasion de vivre, autrement que par la lecture de l'ouvrage fondamental de J. BORELLE et G. NICOLAON (*).

Méthodologiquement, nous avons préféré assurer la comparaison de ce système au système algérien, chaque fois que cela sera utile ou possible sur la base du schéma proposé par le ministère aux Universités (**). Cette forme de progression permettra une exploitation directe de ce travail, s'il en est besoin. Par delà cette comparaison, le but est d'en tirer des propositions.

En faisant précéder les neuf thèmes proposés au débat, par celui de l'organisation et du fonctionnement, à la base du système américain, cet exposé se présentera comme suit :

0) L'organisation et le fonctionnement universitaire, 1) les profils et les programmes, 2) l'organisation des cycles de formation, 3) l'amélioration du système d'évaluation et de progression des étudiants, 4) modalités de doublement et transfert des étudiants, 5) formation pratique des étudiants, 6) amélioration de l'organisation pédagogique, 7) formation pédagogique des enseignants, 8) information pédagogique des étudiants et enseignants, 9) production de la documentation pédagogique et scientifique, 10) la recherche scientifique.

0) L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITES.

Alors que l'organisation américaine est adaptée à des fonctions académiques multiples et rémunératrices, elle souffre, en Algérie, de carences organiques atrophiées, rendant impossible tout échange réciproque de service avec l'environnement social et industriel, dans le cadre de leur développement mutuellement profitable. C'est ainsi qu'en Algérie, l'absence d'organe a forcément limité l'existence de certaines fonctions, dans l'administration, la gestion et la production universitaires, sur le triple plan social, académique et scientifique. Avant d'en citer les détails, la cause générale reste dans le monolitisme public du financement et de la conception, qui empêchent de promouvoir la concurrence inter-universitaire, génératrice d'innovations.

0.1 : L'organisation universitaire.

Malgré les différences de taille et de vocation, les différences de régime de fonctionnement et de système de financement, les universités américaines comprennent une administration centrale et de collège plus développée. Les fonctions sociales, académiques, et scientifiques y sont plus étendues ; telles que le logement des étudiants hors ou dans les campus, le placement des diplômés, la recherche avec l'industrie et la défense, la gestion de laboratoires et d'hôpitaux publics ou privés, la création de zones de développement industriel favorables à la mise en exploitation des inventions de pointe, l'animation culturelle et sportive, et la recherche de travail aux étudiants.

En plus des junior collège du système privé, ou des community college du système public, fonctionnant sur les deux premières années universitaires avec ou sans transfert sur les four year collège, les universités et institutions of technologie comprennent en général des cycles d'undergraduate, (bac + 4), les cycles de graduate (master avec ou sans thèse, et le Phd).

L'organigramme comprend en général, un conseil d'administration à la tête duquel se trouve le président, entouré de personnalités indus-

rielles, scientifiques, politiques, financières, administratives. Le président gère l'ensemble des campus, aidé en cela par des vice-présidents, des provost, des doyens de filières et des chairman de départements scientifiques et pédagogiques (équivalents aux instituts algériens).

La particularité de cette organisation est l'ouverture au marché de la pédagogie (seuls les community collège des villes de statut public sont gratuits) et au marché de la recherche (la réputation d'une université est davantage tributaire de l'intensité de ses recherches que de la qualité de ses enseignements).

En Algérie, par contre, ce qui prime c'est avant tout la fonction pédagogique ; et ce, en attendant la promotion de la recherche contractuelle avec le reste de l'économie et de la société.

Il serait possible, en multipliant les séminaires conjointement organisés entre les universités et les secteurs intéressés, de promouvoir le développement des recherches mutuellement profitables, par l'intermédiaire des centres et unités de recherche gérés par les uns et les autres.

02 : Le fonctionnement des universités :

Le fonctionnement des universités peut être caractérisé par son système de sélection, son système de financement, son système de recrutement, son système de stimulation, et son système de contrôle.

— Le système de sélection des nouveaux étudiants est externe à l'université car l'orientation des candidats s'exerce par l'intermédiaire d'associations appropriées ; et il ne reste plus à l'université qu'à prononcer son acceptation ou son refus, au vu des résultats enregistrés. Pour multiplier leurs chances d'y être admis, les étudiants sont parfois obligés de présenter plusieurs candidatures, en payant autant de fois des droits obligatoires d'examen du dossier.

Mais cette procédure est propre aux universités de renom, car il en existe qui, du fait de leur réputation moins favorables, acceptent d'inscrire sans distinction de niveau, pour éviter une regression des effectifs et des finances. Malheureusement, leurs diplômés sont généralement moins favorisés que les autres par le marché du travail...

Ce système de sélection est en mesure d'orienter les étudiants au mieux de leur prédispositions scolaires et psychiques. Une étude de faisabilité devrait en être tentée en Algérie ; sinon aux niveaux des lycées et institutions, du moins au moyen d'offices régionaux, financés par les candidats-mêmes par une juste contribution.

— Le système de financement des universités américaines est très diversifié, il est fonction du secteur, public ou privé, et du régime plus ou moins élitiste qui caractérise chaque établissement.

En moyenne, la subvention publique est de l'ordre de 22 % et de 65 % du budget des établissements privés et des établissements publics, respectivement en 1974/75, (22,3 % et 63,1 % en 1979/80). La contribution publique s'est chiffrée en 1979/80 pour les deux secteurs à 4 350 millions et 24 450 millions de dollars, respectivement.

En raison de la remarquable stabilité de la structure des ressources nous nous limiterons à noter celle de l'année universitaire 1979/80.

Ressources budgétaires	%		10 ⁶ dollars	
	Privé	Public	Privé	Public
Frais d'inscription	35,9	12,5	7 000	4 850
Subventions publiques	(22,3)	(63,1)	(4 350)	(24 450)
- fédérales	19,4	13,1	3 800	5 000
- par les Etats	2,1	46,3	400	18 000
- par les collectivités locales	0,8	3,7	150	1 450
Revenu des portefeuilles	5,0	0,5	1 000	200
Dons et contrats privés	9,3	2,5	1 800	1 000
Activités de formation permanente ..	2,1	2,1	420	820
Revenu des hôpitaux	9,3	6,5	1 800	2 500
Vente de divers services	16,1	12,8	3 330	4 980
Totaux	100	100	19 700	38 800

On pourra noter sur ce tableau, l'incomparable autonomie financière des universités privées, tournées sur le marché pédagogique et scientifique ainsi que les revenus issus de l'exploitation de leur patrimoine ; lequel s'évalue en 1980, à 1 585 millions de dollars pour l'Université de Harvard la plus riche des 10 premières, et à 340 millions pour les deux dernières, l'Université de Chicago (Illinois), et l'Université de Rice (Texas), appartenant à ce même groupe.

On notera également l'importance relative des droits d'inscription dans les universités publiques et privées ; et on peut imaginer l'importance de l'effort financier que doivent consentir les enfants de familles modestes, lorsqu'ils ambitionnent de fréquenter une université privée de renom.

En moyenne, et pour l'année 1980, les droits d'inscription ont été en secteur public et en secteur privé de 1 692 à 3 017 \$ à la charge d'un étudiant non résident en undergraduate ; et de 2 217 et 3 561 \$, à la charge d'un étudiant en graduate (master et Phd).

On fait remarquer que dans certaines disciplines, par exemple en droit, les droits d'inscription peuvent dépasser les 10 000 \$/an. On est bien loin des 50 dinars à la charge de l'étudiant d'une université algérienne, mais avec, bien sûr, un certain écart sur le plan de l'efficacité universitaire ; car, en toute évidence, on ne consomme qu'à proportion de ce que l'on paye, directement par les droits consentis ou indirectement par la fiscalité qui y est transférée.

En somme, avec un tel spectre de ressources, les universités américaines se donnent les moyens de leur politique : à savoir l'orientation de leurs activités pédagogiques, scientifiques, et culturelles, en direction de l'excellence du produit et de la meilleure image de marque. La disponibilité des moyens leur permet d'acquérir les cadres les plus performants, ou de générer des prix Nobel ; autant d'atouts pour attirer et les meilleurs contrats de recherche, et les étudiants les plus prometteurs.

En comparant une telle situation à celle de l'université algérienne, souvent en panne d'équipements et de maintenance, en difficulté de drainer les meilleurs cadres, fuyant généralement vers le secteur industriel, on comprend l'importance de l'écart à combler pour parvenir à des performances voisines.

1. La définition des profils et programmes :

Il semble que chaque université est libre de définir les profils et programmes pédagogiques ; sous certaines conditions, sous risque de voir pénaliser ses diplômés à la recherche d'un emploi public ou d'une bourse.

— Un grand nombre d'associations d'établissements universitaires contrôlent le niveau du curriculum et les modes de recrutement ; tout en mettant à la disposition de leurs étudiants mutuels des installations, et des cours reconnus. Ce mode de contrôle pallie l'absence d'instances de coordination et de contrôle fédérales.

— L'agrément (accréditation) de l'établissement, pour cinq ans (à son démarrage) est délivrée, sous forme globale, par 9 associations privées, communales ou régionales. Par la suite, sa périodicité s'étale sur 10 ans.

— L'agrément de certains programmes spécialisés est du ressort d'associations professionnelles, indépendamment de l'accréditation globale supposée acquise.

Les organisations privées au nombre de 39 sont regroupées au sein du "council on post secondary accreditation" (CORA), dont le conseil d'administration accueille des membres d'associations d'établissements dont l'"american council of education", des membres d'associations professionnelles, des personnalités de l'enseignement, etc...

En Algérie, il est possible de faire remarquer, que la procédure jusque-là utilisée pour la révision des profils et programmes ne réunit pour la circonstance, que les pédagogues, en l'absence, toujours regrettée, des cadres du monde des affaires et de l'administration, susceptibles de donner des points de vue sur l'efficacité vécue du système de formation publique. Il conviendrait, à l'avenir, d'organiser une telle opération de façon plus systématique :

1) créer des associations d'anciens élèves des instituts, et les amener à prêter l'attention, au cours de leur carrière, à un tel problème ;

2) créer des groupes de recherche pédagogique par filière et spécialité ;

3) constituer des groupes de travail, dans des journées d'études, pour donner leurs opinions sur des propositions, préalablement étudiées par des groupes de recherche spécialisés. Une attention suffisante devrait être réservée à la coordination intermodulaire, dans le but de débarrasser certains modules des redites inutiles, et de compléter certains autres de notions plus ou moins ignorées dans les enseignements.

2. Organisation des cycles de formation :

Dans le système dominant américain, on compte :

— les two years collèges, dans la plupart des villes, dispensant, en deux ans après le bac : l'"associate degree", correspondant au DEUG en France, avec la possibilité ou non de transfert dans les "four years colleges" ;

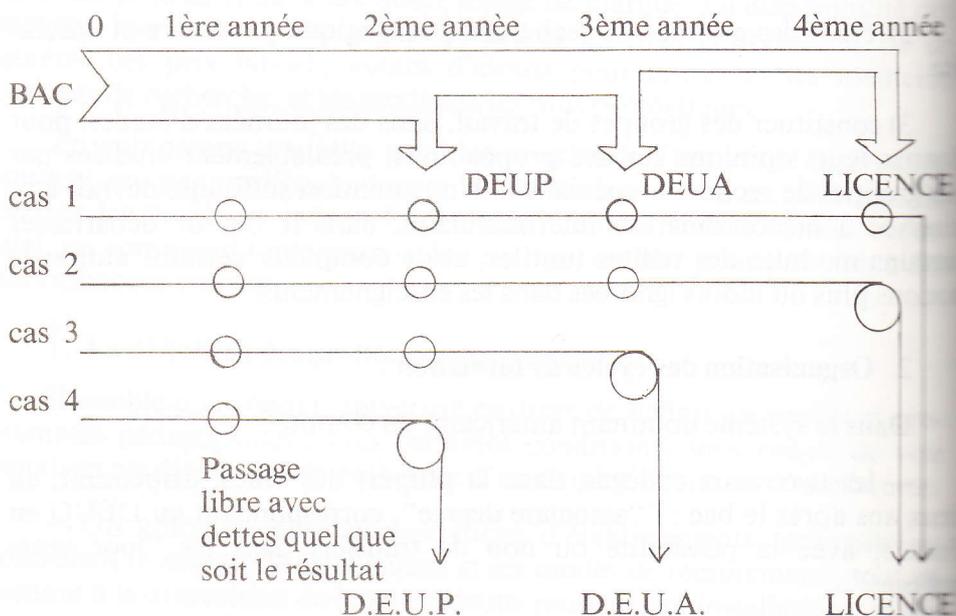
— les four years colleges constituent le département spécialisé d'une université, dispensant, en tout ou partie, les quatre années d'études nécessaires à l'obtention du "bachelor's degree", doté d'un "major", la spécialité dominante choisie, et éventuellement d'un "minor", le complément de formation volontairement acquis, au grés de l'étudiant ;

— le graduate degree est composé d'une année préparant au master's degree avec ou sans thèse, et, éventuellement, d'un PhD, préparant à l'enseignement et à la recherche dont la finalisation vient sept ans après le bac.

L'organisation que nous préconisons, se caractérise par trois sorties : la première après deux années (diplôme : le DEUP, ou diplôme des études universitaires préparatoires) ; la seconde après trois ans (diplôme : le DEUA, ou diplôme des études universitaires appliquées) ; enfin la troisième après quatre ans (diplôme : la licence).

L'accès à la première année se fait, par principe, suivant la moyenne du bac, ou du dossier, soit en cycle court (deux à trois ans), soit dans le cycle long (quatre ans).

Une élimination se fait à la deuxième année, contre ceux qui s'exposent à passer 4 ans dans le tronc commun ; une seconde contre ceux qui s'exposent à passer six ans dans l'obtention du DEUA, sachant que les préinscrits au cycle court, mais qui ont bien travaillé, iront au cycle long.



Le système ainsi proposé se décrit comme suit :

— Inscriptions différenciées à la rentrée en 1ère année : certains s'inscrivent soit de leur propre vœux, soit sous contrainte de leurs performances au bac en cycle court (minimum BAC + 2 ; maximum BAC + 4) (minimum BAC + 3 ; maximum BAC + 6), soit en cycle long (minimum BAC + 4 ; maximum BAC + 7), avec possibilité après la 7ème année, soit de terminer la licence par des rattrapages sans cours ni travaux dirigés, soit de bénéficier du DEUA, avec écartement des résultats de 4ème année.

— Les 4 cas qui peuvent généralement se présenter sont les suivants :

- le 1^{er} cas concerne un étudiant régulier, qui passe l'ensemble de sa licence en 4 ans ;
- le 2^{ème} cas concerne un étudiant qui double la 2^{ème} année, la troisième et peut être la 4^{ème} année de licence, en emportant cette dernière ;
- le 3^{ème} cas concerne un étudiant qui double la 2^{ème} année, mais encore la 3^{ème} année sans succès. Il est alors autorisé à tripler la 3^{ème} année et bénéficier seulement du DEUA, sans avoir à assister aux cours et travaux dirigés ;
- le 4^{ème} cas concerne un étudiant qui double sans succès la 2^{ème} année. Il est alors autorisé à tripler cette année, et recevoir seulement le DEUP, sans assister aux cours et travaux dirigés.

— Les avantages académiques et psychologiques d'un tel système s'identifient à la poursuite de la compétition au cours des deux premières années : donc, la non considération des résultats du BAC comme une fatalité pour certains ou une chance du sort pour d'autres, pour déterminer définitivement, sans appel, et quel que soit le travail déployé par l'étudiant, sa position de cadre de soutien, de cadre d'application, ou de cadre de conception.

— Il n'est pas prévu de doublement de la 1^{ère} année ; mais la possibilité de résorber les dettes au cours de la seconde.

— Les programmes pédagogiques des premières années doivent alors être conçus pour répondre aux besoins d'une formation pratique et moins théorique nécessaire aux diplômés du DEUP et du DEUA.

— La spécialisation des 3^{ème} de DEUA et 4^{ème} année de licence peuvent être les mêmes ; ce qui implique une révision particulière des programmes enseignés tant en cycle court des BAC + 3, que du cycle long des BAC + 4.

Il est évident, en pensant à la procédure américaine de l'"accréditation", qu'une large concertation/consultation des opérateurs économiques et des acteurs pédagogiques est nécessaire pour éviter les erreurs d'orientation pratique et de conception scientifique des modules et programmes à envisager.

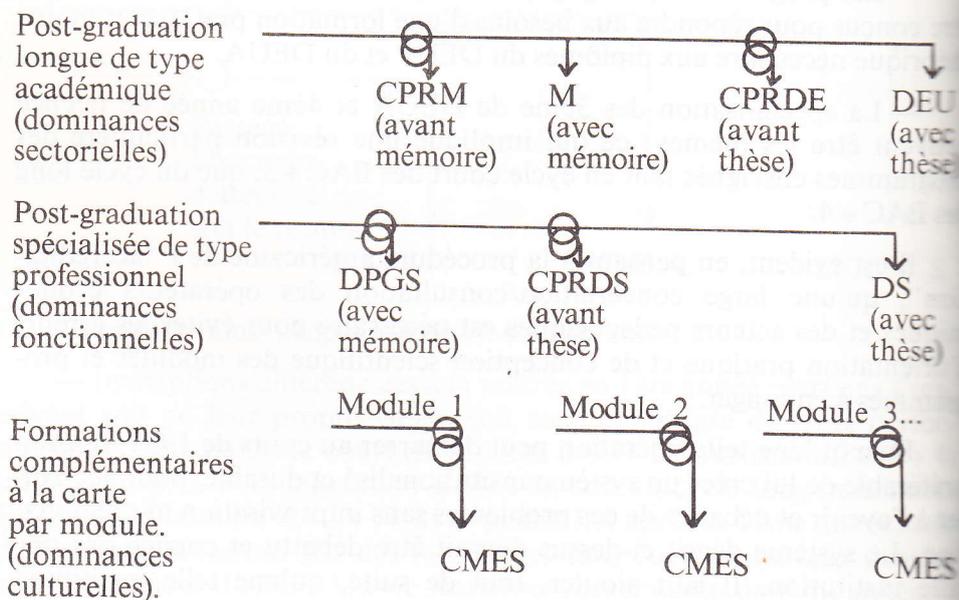
Bien qu'une telle opération peut démarrer au cours de 1991, il serait préférable de lui créer un système insitutionnalisé et durable, pour accréditer à l'avenir et débattre de ces problèmes sans improvisation ni précipitation. Le système décrit ci-dessus devrait être débattu et corrigé par une telle institution. Il faut ajouter, tout de suite, qu'une telle institution

devrait travailler, non pas sur la base d'un échange plus ou moins formel d'opinions mais par préférence à un rapport dûment commandé à un groupe de recherche spécialisé ; groupe constitué d'autant d'équipes que de besoin. Parce qu'une telle institution a toujours fait défaut, toutes les tentatives d'aborder une telle opération depuis 1985 ; du moins en sciences économique : ont échoué ; soit d'une manière générale (exemple des spécialités) soit de façon relative (exemple des programmes du tronc commun de licence et de ceux du cycle court).

Quant à la postgraduation ; appelée aux USA "graduate" ; ce qui pourrait prêter à confusion, le système algérien actuel pêche par trop de confiance dans les résultats des concours, alors que le poids le plus décisif devrait être réservé aux performances relevées en cours de licence et à des examens et entretiens oraux. De plus le rendement en termes : diplôme dépense reste extrêmement faible, à défaut de concevoir un diplôme de magister sans mémoire, assorti d'une exclusion d'inscription en doctorat par exemple.

Enfin, la centralisation financière et comptable au niveau de la seule instance universitaire, empêchera encore de promouvoir les enseignements à la carte ; tels que le DPGS, le recyclage contractuel, et la promotion d'autres diplômes professionnels demandés. D'où la proposition du système suivant :

Les trois schémas ci-dessous représentent : le premier le cursus de la première et de la seconde post-graduation ; le deuxième le cursus de la post-graduation spécialisée en cours de promotion ; et le troisième celui d'une possible formation complémentaire concernant un ou quelques modules, à la demande du client.



Les conditions d'inscription et de progression peuvent être les suivantes :

— Pour le cursus académique, le recrutement sera réservé aux seuls licenciés de la spécialité, moyennant l'examen du dossier et un entretien avec un jury. Après trois semestres d'études (sans redoublement intermédiaire, mais redoublement possible une fois de l'ensemble du cycle), un CERTIFICAT DE PREPARATION à la RECHERCHE en MAGISTER (CPRM) est délivré, sans attendre la présentation du mémoire. A l'issue de moins de deux ans, renouvelables une fois, et après soutenance d'un mémoire, le diplôme de magister (M) est délivré.

Une inscription peut être demandée pour accéder, sur dossier, à la deuxième post-graduation, qui comporte une année d'étude et de recherche ; à la suite de laquelle est délivré un CERTIFICAT de PREPARATION à la RECHERCHE en DOCTORAT d'ETAT (CPRDE).

Après quoi, une thèse de doctorat d'Etat (D.E) sera soutenue après quatre ans renouvelables. Le thème choisi doit s'intégrer nécessairement dans les préoccupations d'une équipe de recherche universitaire, ou d'un centre de recherche, ou d'autres organismes, après accord du conseil scientifique de l'Institut.

— Pour le cursus d'études spécialisées, le recrutement pourra être ouvert à tous les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur, sans distinction de spécialité ; au profit de ceux qui désirent détenir une formation spécialisée d'appoint qui manque à leur bagage professionnel. Après un an d'études (renouvelable une fois), est délivré un Diplôme de Post-graduation Spécialisée (DPGS). Après quoi, il sera possible, suivant les performances acquises, de poursuivre des études de Doctorat Spécialisé. Après un an d'études, il sera délivré un CERTIFICAT de PREPARATION à la RECHERCHE en DOCTORAT SPECIALISE (CPRDS) ouvrant la voie à la préparation d'une thèse (en 3 ans renouvelables) de DOCTORAT SPECIALISE (DS).

— Pour le cursus des formations complémentaires à la carte, cela peut concerner des personnes parvenues à un poste politique ou administratif ou diplomatique, etc..., appelant le besoin d'une meilleure préparation à la fonction.

Cela peut se limiter à un ou à quelques modules, susceptibles de se trouver dans les programmes de post-graduation enseignés, ou appelant l'ouverture de séances supplémentaires particulières. A l'issue d'un examen correspondant, un CERTIFICAT de MODULE de l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CMES) peut leur être délivré ; et ce, quel que soit le niveau initial ou la spécialité des candidats ; tout au plus peut-il

leur être organisé un entretien préalable valant orientation et conseil. Leur sera accordé une seule fois de redoubler un module donné. L'exclusion, éventuellement décidée par le professeur, sera sans appel.

3. Le système d'évaluation et de progression :

Aux USA, le système d'évaluation se base sur la notion de "crédit" dont l'importance autorise la progression. En France, l'équivalent en est "l'unité de valeur". L'étudiant choisit suivant ses disponibilités son plan de charge, afin de ne pas risquer d'échouer.

La moyenne se forme par la somme des crédits réalisés : c'est le "GRADE POINT AVERAGE", ou la "QUALITY POINT AVERAGE" (GPA, ou QPA). Le bachelor's degree exige l'accumulation de 120 à 130 crédits ; en moyenne, un rythme de 15 crédits par semestre, équivalant à un temps de présence aux cours et travaux dirigés de 20 à 25 heures par semaine.

On exige un GPA de 2 au moins en undergraduate (la graduation en Algérie), et 3 en graduate (la post-graduation en Algérie). Mais, l'étudiant est libre de composer à volonté son mode de notation, par groupe de modules ; en préférant, par exemple, le système "PASS OR FAIL" qui lui permet d'éviter, en cas de passage médiocre, de voir figurer une mauvaise note sur son bulletin. Un exemple est donné de la constitution d'une moyenne GPA = 3,2 comme suit. La notation elle-même suit une échelle de valeur numérique : A = 4, appartient à la catégorie des 10 % les meilleurs ; B = 3, appartenant au 25ème centile ; C = 2, pour la moyenne ; D = 1, pour les moins fort et F = 0 (Fail) indiquant l'échec. Ces valeurs sont pondérées par l'importance relative des temps d'enseignement hebdomadaires : un cours de 3 h/semaine dans le semestre, équivaut à 3 "crédits" ; 1 h de cours = 2 ou 3 h de travaux dirigés. Ainsi, avec un cours de 3 crédits à la note A, et un cours de 2 crédits à la note C, le nombre de points réunis est de $(3 \times 4) + (2 \times 2) = 16$ points ; ce qui donne $GPA = 16 / (3 + 2) = 3,2$. Certains établissements exigent une moyenne minimale, sous peine de passer un semestre d'essai avant renvoi.

Les cursus se composent d'un nombre de modules de base obligatoires, un nombre de modules de la spécialité choisie, convenu avec le professeur indiquant le "MAJOR" et des modules choisis à la convenance de l'étudiant pouvant constituer son "MINOR", ou spécialité secondaire ; ceci valant surtout dans les établissements pluridisciplinaires.

Le système algérien actuel, tout en ayant des formes différentes, n'est pas éloigné du système américain, dans la mesure où l'on tient compte des temps de cours pour définir les coefficients de pondération, et des

notes éliminatoires (FAIL américain) ; cependant, le système algérien semble plus précis, car la notation sur 20 constitue une échelle plus large, permettant une plus large appréciation. Enfin, le système "PASS OR FAIL" américain en faisant placer sur le bulletin la lettre "P" (pass) qui a pu être le minimum admis ou une très bonne note, dissimule l'appréciation des performances, et empêche le classement de l'étudiant sur la base de son dossier, par rapport à d'autres, notés dans un système différent. Tout au plus, permet-il de présumer que l'étudiant est sans prétention, et ne saurait, à priori, se classer parmi les meilleurs...

Notons, enfin, que le système américain contient l'avantage des 3 semestres, dont le 3ème se déroule durant les grandes vacances, et permet d'accélérer la progression, pour les uns, et de rattraper le retard, pour d'autres.

Propositions possibles :

— Le nombre d'examens par semestre ou par an, tout en l'envisageant grand, ne devrait pas occasionner des relâches trop longues dans les enseignements. Compte tenu des particularités entre les modules (à faible ou à fort coefficient ; semestriel ou annuel, cours ou séminaire, etc...), il est préférable d'en laisser la fixation des fréquences à l'équipe pédagogique, après avis du conseil scientifique en cas de besoin.

— Les modalités d'examination, également, devraient être laissées à la discrétion de l'équipe pédagogique, après avis du conseil pédagogique si nécessaire.

— La note minimum exigée (5 en licence, et 7/20 en magister) peut être maintenue, cependant, l'on doit distinguer entre une note éliminatoire d'un module principal, de celle d'un module secondaire pouvant être une des deux langues étrangères, ou un module sans travaux dirigés. La progression ne doit plus être bloquée par une seule note éliminatoire, mais au niveau des délibérations, en envisageant la capacité de l'étudiant à soutenir un plan de charge donné ; sur la base d'une directive générale émanant du conseil scientifique.

— La note de participation qu'elle ait lieu ou non devrait rester à la seule discrétion de l'enseignant ; car les formes d'enseignement, dépendant de chaque type de module, sont variables.

— La consultation, par les étudiants, des copies d'examen, est une obligation exigible des enseignants ; car, pour éviter les réclamations tardives et embarrassantes, les notes des travaux dirigés ne devraient figurer sur le procès-verbal du module qu'après leur affichage et l'organisation d'une rencontre au profit des contestataires. De même, les notes de

modules ne devraient être remises à l'administration, pour entrer dans le calcul compensatoire de la moyenne générale, qu'après un rendez-vous semblable avec les étudiants, au cours duquel les copies devraient pouvoir être montrées à leurs auteurs.

— La double correction ne devrait être envisagée qu'en cas de conflit d'humeur, où l'on pressent que l'enseignant peut être influencé par ses sentiments défavorables à l'étudiant. En dehors d'un tel cas, il sera toujours difficile, sur le plan pratique, et vu l'effet de masse sur le reste des copies et la notoriété de l'institut, de prouver qu'un autre examinateur aura la capacité d'en juger au niveau d'une seule copie, sans être obligé de comparer son jugement avec les résultats des autres...

— Le contrôle des absences est une opération à laisser à la discrétion de l'enseignant, sur la base (cas des travaux dirigés) d'un pointage à toutes les séances. Tout dépassement du nombre 3 sans justification formelle, et 4, même avec justification, entraîne l'exclusion du groupe ; mais en gardant le bénéfice de la note du cours au seul niveau du module, sans rentrer dans la moyenne.

— Le rôle du jury des délibérations doit se limiter à juger des situations non codifiées par la réglementation, et des situations exceptionnelles de redressement des procès-verbaux, en cas de nécessité. Le jury doit s'abstenir de toute improvisation contraire à la réglementation.

4. Modalités de doublement et de transfert des étudiants :

Le transfert des étudiants (empêchés de suivre un triplement), vers une autre spécialité universitaire, devrait être évité ; mais l'orientation vers un diplôme d'un cycle moins long devrait être envisagé. Le jury de délibération, dûment saisi par l'administration de l'institut, pourrait recommander encore de laisser l'étudiant refaire autant de fois que nécessaire les examens de rattrapage, sans présence aux enseignements concernés.

Toutefois, le transfert, lorsqu'il permet d'accéder à une spécialité non enseignée dans l'institut d'origine ou pour des raisons sociales, ou lorsqu'il n'enfreint pas à la réglementation, ou n'expose pas à une surcharge inacceptable de l'institut d'accueil, pourrait, à la rigueur, être toléré.

Lorsque le transfert se fait entre systèmes universitaires différents, la candidature devrait être examinée dans le régime des équivalences.

5. Formation pratique des étudiants :

Le problème des stages et des visites de recherche des étudiants dans les entreprises pourrait être résolu, lorsqu'une association des anciens étudiants sera créée pour construire un réseau d'échange entre les instituts et le reste de l'économie nationale. Mis à part cette éventualité, on peut penser à susciter une réglementation ou des accords, en plus des opportunités susceptibles d'être offertes par les contrats de recherche, mais au seul niveau de la post-graduation dans ce cas.

La coordination entre les cours et les travaux dirigés du module devrait être basée sur une meilleure programmation des tâches à la discrétion de l'équipe pédagogique. Les redites, les oublis, seraient alors évités.

6. L'amélioration de l'organisation pédagogique :

• *Le rôle des organes de concertation pédagogique :*

— Les comités pédagogiques de coordination, au niveau d'une filière, pour chaque semestre considéré, devraient avoir pour tâches : d'œuvrer dès le début du semestre à relever les insuffisances dans la couverture des enseignements et proposer des solutions, planifier les examens de fin de semestre, faire des recommandations communes en matière de programmes pédagogiques, de stages, d'animation scientifique, etc...

— Les équipes pédagogiques de module, regroupant les enseignants concernés ont pour rôle de planifier leurs enseignements, répartir les responsabilités et le rythme de progression des enseignements, veiller en temps utile à la reproduction de la documentation pédagogique, recevoir les étudiants qui demandent leur conseil, participer à l'animation scientifique qui apparaîtrait ou dont ils auraient la charge d'organiser dans les domaines de leur spécialité, participer activement à l'amélioration des programmes pédagogiques.

— Les comités pédagogiques nationaux, regroupant tout ou partie des enseignants d'une même filière, ou d'une même spécialité au niveau national, devraient avoir pour tâche : d'émettre des avis sur les projets de révision ou de création des profils et programmes, et débattre de l'ensemble des affaires universitaires ayant des incidences pédagogiques ou scientifiques. Ces comités devraient se réunir au moins une fois par an en session ordinaire.

• *Le rôle pédagogique du département :*

Ce rôle comprend l'attribution des enseignements, le suivi de la progression des cours, la dynamisation des comités pédagogiques de coordi-

nation, les affichages pédagogiques, la réception des doléances émanant des enseignants et des étudiants, le contrôle pédagogique, l'application des recommandations de la direction et du conseil scientifique.

• *La gestion du temps pédagogique :*

Le temps réglementaire prévu à chaque enseignement doit être observé, moyennant éventuellement des séances de rattrapage.

Il faut signaler à cette occasion l'incohérence de l'existence des examens de synthèse, lorsque ces derniers interviennent sans laisser de délai aux étudiants pour faire des révisions. Peut-être faut-il penser à les supprimer au profit d'une meilleure souplesse dans les conditions de progression : le retour partiel au système de la progression avec dettes, avec ou sans exigence d'assiduité pédagogique selon l'encombrement envisagé.

7. Recrutement, progression, et formation des enseignants :

*** *Le recrutement et la progression dans la carrière.***

L'intérêt à porter sur la fonction doit commencer, d'abord, par une politique de recrutement, de recyclage, et de contrôle.

Qu'en est-il aux USA ? Alors que les assistants sont recrutés par leur professeur, à titre temporaire, les autres corps accèdent à la profession à travers une procédure particulière : l'examen du dossier, l'audition d'un exposé sur les travaux du candidat devant un comité de recrutement, l'avis du chef du département (le Chairman, directeur d'un département équivalent d'un institut monodisciplinaire), enfin la décision du président d'Université.

La "tenure" (titularisation) est acquise après 7 ans au plus ; le licenciement peut résulter d'une politique de compression, ou de l'avis des professeurs ; sachant, toutefois, que les intérêts de la profession sont défendus par "l'AMERICAN ASSOCIATION OF UNIVERSITY PROFESSORS" (AAUP), qui recueille les adhésions, mais défend indistinctement les adhérents et les autres. Cette association émet des règles, qui doivent être respectées par tous, en toute indépendance politique ; aussi bien les professeurs, les collèges, que les universités. Elle a réussi en particulier à retarder l'âge de la retraite à 70 ans depuis 1982.

Les échelons ouverts au recrutement et à la progression sont :

— l'instructor (l'assistant), qui bénéficie d'un contrat d'un an, renouvelable 2 à 3 fois ; après quoi, il est promu "assistant professor" ou remercié ;

— l'assistant professor (avec PhD) est recruté par un contrat de un an renouvelable durant 5 à 6 fois ; mais n'est pas remercié en cas de non promotion ;

— l'Associate professor, est celui qui a enregistré déjà des encadrements, dispose d'une équipe de recherche. Il n'est généralement pas remercié en cas de non titularisation ;

— le "Professor" (Full Professor) est un grade auquel on accède par l'ancienneté.

Pour l'ensemble de ces corps, l'avancement se fait sur avis scientifique du chef de département (le chairman), et l'avis moral du doyen (le directeur du collège d'université) à la tête de plusieurs disciplines.

— le "Professeur Emeritus", est un titre honorifique qui se donne en fin de carrière ;

— le "Lécturer", est un poste à temps partiel, bénéficiant à un étudiant chercheur, sur la base d'une bourse d'enseignement "teaching assistantship" ;

— le "Visiting Professor", est associé à l'utilisation, pour un temps limité d'un enseignant d'une autre université ;

— l'"Adjunct Professor", est un titre donné à ceux que l'on veut honorer.

Une remarque importante s'impose, cependant : du fait des différences de prestige et de conditions de recrutement entre les universités, tous transferts d'un enseignant d'une université à l'autre ne comportent nullement la garantie de la conservation du grade déjà acquis à l'université d'origine.

Une telle pratique, a donné lieu en 1982/83 à l'état structurel suivant : 33 % de Professor, 29 % associate professor, 27,9 % assistant professor, 8,5 % instructor, 1,6 % lécturer. Les titulaires tiennent 65 % de l'effectif total.

De l'exemple des universités américaines, l'on explique le désarroi des universitaires algériens, dont le poids numérique des professeurs tient lieu du négligeable. A l'Institut des sciences économiques d'Alger, les professeurs tiennent, au début de 1991, la part de 2,5 % ; bien loin des 33 % des USA.

On peut en inférer le désenchantement des chargés de cours (titulaires de doctorat d'Etat) à assurer des centaines de directions de recherche, en retard depuis une dizaine d'années. On espère encore que

les promotions annoncées par le ministre aux Universités, fin 1990, aboutissent courant 1991 et, avec elles, la résolution des problèmes subséquents.

Une politique a été avancée, consistant à compléter la couverture des enseignements par des "Professeurs associés", sur la base de 4 heures par semaine contre un demi traitement. Cette solution exploitée depuis très longtemps déjà, sous forme de vacations, n'a été maintenue qu'à défaut de réaliser les recrutements présentés, en vain, à l'administration. De nombreux déboires y ont été enregistrés : inassiduité, inexactitude, non remise des notes à la date des délibérations, non conformité à la réglementation universitaire, non participation aux comités pédagogiques, etc... En somme, il faut considérer une telle solution comme un ultime recours : car, même du point de vue social, il restera toujours politiquement inacceptable d'offrir un demi salaire à quelqu'un qui, souvent, occupe déjà un poste de travail, ou plusieurs demi-postes d'enseignement comme "associé", et refuser des recrutements à des diplômés en chômage, dont les services pédagogiques permanents seraient de bien meilleure qualité. Il s'en suit que les postes de "professeur associé" devraient être réservés aux seuls cadres éminemment expérimentés, dont la contribution enrichirait la formation universitaire spécialisée.

— La charge pédagogique est de 9 heures/semaine aux USA, comme en Algérie, mais une réduction de charge peut être tolérée au bénéfice de ceux qui réalisent un contrat de recherche au profit de l'université.

— Les indemnités venant en sus du salaire peuvent être de 19 % de ce dernier, mais l'on admet, que moyennant d'autres activités, se réalise le doublement du salaire ; sachant, par ailleurs, que l'universitaire américain n'est lié que par 9 mois de travail, le reste de l'année pouvant servir à occuper d'autres postes ; et, la liberté est ouverte pour créer des bureaux de consulting, et autres missions éventuellement, à la condition de respecter les astreintes de présence et de disponibilité à l'université, au profit des étudiants.

En Algérie, le dispositif réglementaire de stimulation des activités occasionnant des sur-salaires n'est qu'à son lancement ; il faudra attendre un an ou deux pour en juger l'application ; tant de la part des intéressés que de la part de l'administration.

Enfin, des écarts d'indemnités et de salaires existent entre les universités américaines : cela tient à la réputation et aux moyens des établissements ; mais aussi à la réputation des professeurs ; car on achète un "prix nobel" comme on achète un grand footballeur ; puisque le prestige, et avec lui la finance de l'université, peut en dépendre.

Dans le climat de la compétition inter-universitaire, la notoriété d'un professeur est un gage pour l'accumulation des prestiges et des ressources financières acquises par les contrats de recherche, les publications ; souvent à la base de la promotion des enseignants.

** La formation des enseignants :*

Aux USA, la formation scientifique et pédagogique est développée à l'occasion de la participation des maîtres-assistants à la réalisation des activités pédagogiques et scientifiques de leurs professeurs, distributeurs de bourses en leur faveur, dans le cadre des contrats de recherche que chaque professeur entreprend au profit du reste de l'économie et de la société ; au niveau des entreprises, des Etats, des secteurs fédéraux, etc...

De plus, il y est reconnu le droit à l'année sabbatique, dont les modalités pratiques de réalisation diffèrent d'une université à l'autre (6 mois tous les 3 ans, ou un an tous les 6 ans). Certaines universités, comme celle du Texas, ne l'appliquent pas.

En Algérie, la formation des enseignants se fait très peu par l'intermédiaire de la recherche en équipe ; du moins là où les contrats de recherches demeurent rares. Il reste à bénéficier de l'expérience personnelle, que chacun exploite, à l'occasion de la réalisation d'un mémoire de magister ou d'une thèse de doctorat d'Etat.

Nous recommandons l'organisation de conférences pédagogiques au profit des assistants débutants, et des cours de recyclage au profit de l'ensemble du personnel enseignant, surtout ceux ayant des charges réduites, en fonction des besoins de toute reconversion éventuelle des enseignements.

Pour bénéficier davantage de l'expérience internationale, il serait utile d'envoyer les majors au bac, faire l'ensemble des études de graduation et de post-graduation à l'étranger, dans les universités les plus en vue, afin de faire bénéficier l'université algérienne de l'expérience étrangère dans l'acte pédagogique, la diversité et la progression des programmes pédagogiques, l'organisation pédagogique, l'organisation universitaire, en relation avec le reste de l'économie, la gestion de la recherche scientifique, le rythme et la qualité internationale du travail universitaire exigibles tant de l'enseignant que de l'étudiant. Cela ne devrait pas pénaliser l'envoi des étudiants de post-graduation ; mais l'expérience montre qu'en raison des trop courts délais, et des limites restreintes qu'offrent les études post-graduées, les master's degree, et les PhD ramènent avec eux une expérience trop incomplète de ce qui peut être profitable.

Avant d'en clore, soulignons que cette dernière catégorie pourrait utilement donner des conférences de méthode en matière d'enseignement et de recherche, pour faire apprendre à leurs collègues sédentaires, l'expérience internationale dans tous les domaines.

Les besoins de recyclage sont énormes : il n'est qu'à imaginer l'importance de l'écart qui se creuse, de décennie en décennie, entre le niveau et la forme d'expression des matières d'enseignement, pour mesurer à quel degré d'urgence se pose le besoin de recycler les plus anciens ; bien qu'en général, la conscience de ces derniers de la réalité qu'ils vivent les a souvent poussés, mais pas tous, à faire l'effort personnel d'une autodidactie éprouvante et imparfaite ; qui, seule, a, jusque-là, limité les dégâts.

La possibilité toute simple qui s'offre à chacun de fréquenter les cours reste impraticable ; car l'expérience a montré, qu'il est humainement difficile pour un "directeur de recherche" d'assister à un cours donné par son "élève" ; et encore plus gênant pour ce dernier de se sentir "inspecter" par une présence inopportune ; et ce, bien qu'aux USA, il semble assez fréquent qu'un étudiant surprenne un de ses professeurs à assister, comme lui, à un cours de son choix, sans aucune arrière pensée.

Parallèlement à l'effort d'évolution des mentalités, reste encore la possibilité déjà citée, de faire donner des conférences par les plus disponibles au profit de ceux dont les charges pédagogiques sont légères, et les débutants.

Enfin, et au niveau de chaque institut, on devrait profiter des relations personnelles, qu'ont certains avec leurs collègues étrangers, pour constituer un fond de photocopiés, continuellement mis à jour.

Terminons ces remarques en préconisant l'organisation de rencontres pédagogiques internationales, sous forme de journées d'études, d'ateliers de réflexion, etc...

8. L'information pédagogique des étudiants et des enseignants :

*** L'information des étudiants :**

Les nouveaux étudiants sont parfois désemparés d'avoir choisi, ou de se trouver malgré eux dans une spécialité sur laquelle ils n'ont pas eu, en temps voulu, le moindre renseignement : quant aux aptitudes requises, quant aux débouchés qu'elle promet de pouvoir ouvrir, etc... ; au point où certains, malgré leur bon niveau, ont exprimé le vœux d'aller au cycle court, par exemple en économétrie et statistique, alors que le choix de "sciences économiques", appartenant au cycle long, contient, aussi, en spécialité, une licence sérieuse en "économétrie". Il est donc nécessaire de bien documenter les élèves du secondaire sur les opportunités universitaires.

L'information des étudiants une fois inscrits, concerne, outre la phase d'enseignement semestrielle dans laquelle ils se trouvent, progressivement et sur laquelle ils sont informés des horaires et autres renseignements par voie d'affichage et autres, un certain nombre d'informations engageant inéluctablement pour eux une orientation de carrière, quant à la spécialité vers laquelle ils seront rangés, parmi les six choix possibles de licence de sciences économiques.

A cet égard, il serait utile que des conférences professionnelles, prononcées par des organismes employeurs de type "syndicat professionnel", ou par des cadres du ministère chargé du travail, soient données aux étudiants le long de leurs deux années de tronc commun pour les familiariser avec les particularités des postes de travail, avec les perspectives du marché du travail, en leur diffusant, par voie d'affichage ou par prospectus éventuellement payant, les renseignements utiles à leurs choix de carrière, et ce, dès la veille de leur inscription en spécialité. Une telle opération pourrait aussi avantageusement être, en partie, traitée par une possible association des anciens élèves de l'Institut, et que nous préconisons de créer.

En fin de licence, à la veille de leur départ de l'Université, l'information des étudiants sur les postes de travail immédiatement disponibles, ou sur les possibilités d'appartenir au corps enseignant après le cycle du magister, devient éminemment souhaitable ; en mettant les uns au contact des employeurs potentiels, et en facilitant à ceux qui ont brillé en licence l'accès au magister, sans leur faire courir l'aventure d'un concours inopportun.

Qu'en est-il aux USA, dans ce domaine ?

Aux USA, toutes les universités ont un doyen (Dean) chargé de placer les nouveaux diplômés, à travers l'organisation des contacts nécessaires avec les employeurs au sein de l'université-même.

Cette structure d'une dizaine de personnes dispense plus de 360 séances d'éducation estudiantine, sur le thème "APPRENDRE A TRAVAILLER AVEC QUELQU'UN QUI NE VOUS PLAÎT PAS".

De plus des séances d'entretien avec des "RECRUTEURS" de l'industrie sont organisés au profit des étudiants. A l'université de Perdu, par exemple, il a été organisé 32 000 entretiens, au profit de 4 000 étudiants de fin de cycle. Au cours de cette même année 1984, IBM a assuré des visites de 350 campus, pour recruter 5 500 cadres.

De nombreux étudiants brillants se voient offrir des bourses de post-graduation par des recruteurs ; et les universités-mêmes prospectent dans

les lycées pour attirer les meilleurs élèves, en leur miroitant les avantages recherchés en matière de formation, et de qualité de la vie au campus.

9. Production de documentation pédagogique et scientifique :

Il arrive, et il peut être fréquent dans des situations de pénurie de pièces détachées, que l'imprimerie d'un institut ait ses machines en panne, au point où la reproduction des dossiers de travaux dirigés et des photocopiés soit totalement arrêtée durant des semaines. Une source peut en être une pénurie de papier, d'encre, ou de moyens de transport, ou l'exigence de payer comptant une fourniture par un commerçant ayant enregistré des impayés sur une ou deux années consécutives.

La solution générale peut être la création, au niveau de l'université avec des correspondants à chaque institut, d'un service mécanographique chargé des maintenances de la standardisation des équipements, et de la mise à disposition permanente d'un stock de matières consommables de dépannage, continuellement réapprovisionné à un niveau suffisant.

Une solution particulière, complémentaire à la précédente, est dans la création, au sein des associations estudiantines d'instituts, d'un groupe chargé de drainer des fonds, à l'occasion de manifestations culturelles, ou de campagnes d'appel aux dons, en vue de pallier l'insuffisance budgétaire, et débloquer les situations urgentes.

Quant au problème de la production des photocopiés, dont un grand nombre existe parfois sous forme manuscrite, il suffit de doter les instituts de secrétaires-dactylographes, dans les deux langues, d'un niveau d'instruction suffisant, issues des écoles de formation spécialisées, pour que ces travaux pédagogiques soient mis en valeur.

Enfin, et en raison de la grande consommation de papier par les journaux d'associations estudiantines, il serait utile, tout en les aidant, de leur exiger, dans l'intérêt des étudiants, un certain nombre de pages consacrées à la diffusion de l'information universitaire et de textes de formation pédagogique et scientifique liées aux programmes de leur institut. Enfin, une rubrique sur le marché du travail serait encore la bienvenue.

La revue des instituts, est malheureusement diffusée gratuitement, et, de ce fait, ne satisfait ni ses auteurs qui dépensent inutilement des frais dactylographiques et un temps précieux, ni l'imprimerie qui préfère user ses stocks de papier souvent rares pour la documentation pédagogique. Il y a là un manque à gagner qu'il est possible de pouvoir résorber par une diffusion payante, en acceptant d'y ouvrir des pages de publicité industrielle, toujours rémunératrice.

10. La recherche scientifique :

La permanisation des équipes spécialisées pourrait garantir la continuité des efforts commencés, le soutien aux jeunes chercheurs, l'exploitation des thèses et leur édition, la représentation internationale de la spécialité, le suivi des boursiers, l'organisation de rencontres scientifiques, etc.

Or, la durée des deux ans actuellement offerte aux équipes pour réaliser une recherche bien précise, outre le turn over qui s'y installe et le manque d'infrastructures de stabilisation, ne permet pas d'assurer l'appui scientifique et pédagogique déjà souligné ; et ce, en raison directe de la précarité de la composition des équipes et de leurs objectifs.

Sans proner la généralisation d'une permanence coûteuse ou inefficace de toutes les équipes, il serait quand même nécessaire d'envisager quelques noyaux stables, s'engageant à assurer les missions permanentes qui se retrouvent dans tout centre de recherche, et offrant ainsi, les meilleures conditions de développement de la recherche avec le reste de l'économie nationale, tout en soutenant les thésards des instituts, internationalisant la connaissance, et offrant une présence durable et active.

Pour cela, il faudrait créer au moins une unité de recherche dans chaque institut ; regroupant, dans des locaux communs, et bénéficiant des logistiques communes, l'ensemble des équipes ; à l'image-même d'un centre de recherche. Dans un tel cadre, une politique stable déterminerait ce qui, parmi les équipes et thèmes traités, devraient durer ; et ce qui devrait changer, au gré des contrats. Une dynamique de marché pourrait assurer l'autofinancement du centre, et dépasser, à terme, tout souci de finances publiques.

Qu'en est-il aux USA ?

Contrairement à l'Algérie où l'industrie peut manquer d'un personnel de recherche rentable pour réaliser ses objectifs, aux USA, la part des universités dans la recherche est relativement faible dans le budget national en ce domaine. Mais leur contribution y est fréquente, et qualitativement recherchée au niveau local, à celui des Etats, et des secteurs industriels.

Cette contribution, en offrant aux universités, l'occasion d'enregistrer des brevets d'invention, des services aux industriels et aux agriculteurs locaux, l'éclosion de "prix Nobel", la préparation des diplômés à des postes de prestige, leur permet, au moyen de leurs multiples missions, de générer des recettes, et assurer leur autodéveloppement dans une très grande mesure (cas des universités privées), ou dans une mesure non négligeable (cas des universités publiques).

Un professeur s'engage dans des contrats, dispose de laboratoires de recherche, distribue des bourses à ses assistants-thésards, réplie et achète des thésards et les équipements acquis sur ses propres ressources vers l'université où il désirerait se transférer.

La course internationale à l'innovation industrielle et militaire a incité les universités vers la recherche fondamentale (43 % en 1953, 67 % en 1981) sur la recherche appliquée (56 % en 1953, 38 % en 1981) dans le budget en la matière ; qui a évolué entre ces deux dates de 253 à 673 millions de dollars au niveau global (croissance annuelle : 14,6 % en moyenne). Deux tiers des crédits fédéraux sont gérés par les universités dont 19 laboratoires d'agences fédérales totalisant en 1981 une dépense de 9 milliards de dollars, leur procurant 2,5 milliards de recettes.

La recherche universitaire est financée en 1981 dans la structure suivante : 67 % par le gouvernement fédéral ; 7,9 % par les Etats ; 4,2 % par l'industrie ; 14,3 % par les fonds propres des universités ; 6,6 % par d'autres sources ; pour un total de 6 793 millions de dollars.

La répartition interdisciplinaire des crédits s'est réalisée comme suit : 14,1 % pour l'ingénierie ; 11,2 % pour les sciences physiques ; 8,0 % pour l'environnement ; 3,2 % pour les mathématiques et l'informatique ; 54,9 % pour les sciences de la vie (agriculture, biologie, médecine, autres) ; 1,9 % pour la psychologie ; 5,4 % pour les sciences sociales (économie, sciences politiques, sociologie) ; et 2 % pour d'autres centres d'intérêt.

On note que dans les 30 % des crédits nationaux revenant en 1981 aux usines d'armement, en recherche-développement, les universités ont reçu les 3 %, pour leur contribution à la recherche fondamentale ; on cite que pas moins de 20 "prix Nobel" ont participé à la recherche militaire.

Le secteur industriel américain, conscient de la faiblesse relative de son indice à la production horaire de l'ouvrier entre 1970 et 1980, (28 % alors qu'il fut de 60 % en RFA, de 61 % en France, et 102 % au Japon) participe avec les universités à la création de relations mutuellement profitables, favorisées par l'existence des "INDUSTRY-UNIVERSITY COOPERATION RESEARCH CENTERS" de la "NATIONAL SCIENCE FOUNDATION", qui offre des subventions couvrant les coûts de la recherche universitaire et une partie différenciée des coûts de la recherche industrielle (50 % pour les grandes entreprises, et 10 % pour celles de moins de 500 employés).

Au niveau des Etats, une grande activité d'intégration des rôles complémentaires de développement mutuellement profitable des industries.

des universités, des laboratoires et pépinières d'entreprises, se fait jour ; au point où la proximité d'un campus universitaire est devenu un des critères de choix d'une implantation industrielle. L'ordre qui en est cité est : 1) l'existence de main d'œuvre qualifiée, 2) le coût de la main d'œuvre, 3) le régime fiscal de l'Etat, 4) la proximité d'universités technologiques, 5) la qualité du transport, 6) le coût de la vie, et l'accès aux matières premières.

Les professeurs et les anciens élèves sont à l'origine de la création de la puissante industrie électronique californienne (participation de l'université privée de Stanford, et de l'université publique de Berkely. Comme on cite la création de comités mixtes "universités-industries", pour développer l'Etat du Michigan, ou la création de "parcs scientifiques", sortes de zones industrielles appelées à accueillir, de manière sélective, des industries de pointe, nécessitant la coopération universitaire (le parc de Caroline du nord a été créé par un comité formé de 3 universités, de banquiers, d'industriels, et du gouverneur Hodges ; occupant, vers 1984 : 20 000 personnes, dont 25 % de PhD ; le "Stanford Research Park" de Californie loue des terrains pour 51 ans (loyer payé d'avance sur la période) accueillant des industries de pointe ; enfin les Etats construisent des bureaux et structures formant des "CENTRES D'INCUBATION" pour aider au décollage de jeunes entreprises.

Sans compter les dons en nature, le financement de la recherche universitaire par l'industrie dans la période 1963 à 1980, passe de 12 à 135 millions de dollars dans la recherche fondamentale (poids en régression de 10 à 3 %), et de 19 à 235 millions de dollars en recherche-développement (poids en régression de 7 % à 3 %). Cette régression en termes relatifs est ressentie par les universités comme une frustration relative les éloignant du "concret" ; cependant contrebalancée par une progression des subventions publiques.

CONCLUSION GENERALE :

Il serait indécent, vu les écarts qui séparent l'économie et la société algérienne et américaine, d'en faire une comparaison directe ; mais l'exemple d'un pays, le plus puissant de notre temps, constitue, néanmoins, un modèle de succès, vers lequel il n'est pas interdit de rêver d'y parvenir ; à condition de ne plus se distraire, d'en assimiler les causalités, et de décider de consentir les moyens ; d'en appliquer les principes...

Quels sont-ils ?

— le premier est dans le sens pratique de la compétition ; qui oblige à observer la qualité, en cherchant, au fur et à mesure du changement, et

des attentes, les conditions humaines (les meilleurs professeurs, les meilleurs étudiants), les conditions matérielles et financières (les contacts profitables avec les opérateurs économiques) les conditions morales (le meilleur respect des valeurs et de la tradition universitaire, politique et sociale), les conditions d'intégration à la vie en société (les meilleurs athlètes, les meilleurs savants, les meilleurs anciens élèves), qui favorisent la pérennité des établissements, par leur rayonnement et leur prestige ;

— le deuxième principe est dans la complémentarité interne (diversité des spécialités, combinaison de l'enseignement, la recherche, la culture) ; et externe (par les relations d'échange et de transfert avec les autres établissements, l'économie et la société ; les anciens et les nouveaux élèves ; et, l'intérêt porté aux affaires locales et nationales), tout en conservant l'autonomie de comportement et de décision vis-à-vis de toute autorité centrale, autre que les structures associatives à caractère consultatif ;

— le troisième est dans la responsabilité du comportement, qui, grâce à la liberté d'action, et compte tenu des valeurs scientifiques, techniques, politiques et morales observées, caractérise la qualité du travail accompli, hors de toute improvisation dévalorisante ;

— le quatrième, est dans la pleine souveraineté des décideurs à orienter les choix pédagogiques, scientifiques, en fonction de l'intérêt des établissements : souplesse de gestion, ouverture aux accords avec les autres établissements et partenaires économiques et politiques, pour les politiques de développement ;

— un autre, qui est de taille, est enfin l'autonomie financière, à travers laquelle les établissements se donnent les moyens de leurs politiques ; avec toute la diversité des ressources susceptibles d'être drainées, et l'ensemble des produits susceptibles d'être placés sur le marché de l'enseignement, de la recherche et du consulting ;

— le dernier, et qui n'est pas le moindre, est la liberté reconnue au personnel enseignant pour se développer dans et hors de l'établissement ; dans son propre intérêt matériel et moral et dans celui de l'université ; car il lui est reconnu la possibilité de contracter personnellement avec autrui les projets de recherche, d'utiliser les chercheurs qu'il encadre et leur distribuer des bourses ; comme ferait un entrepreneur, libre de toute tutelle contraignante.

Il s'agit, de toute évidence, d'un système ouvert à toutes les opportunités, à tous les besoins de l'éducation et de la recherche, dans le respect des règles de l'art... Il récompense la probité intellectuelle par les plus beaux desseins dans la science, l'économie, la société, et la politique, au niveau national et international.

Si, par endroit, des insuffisances existent, elles sont relativement réduites ; à l'image de l'arbre qui ne saurait cacher la forêt...

Un moralité peut être tirée de cette étude, pour tout réformateur efficace : c'est d'être actif plus que contemplatif ; et repousser le fatalisme déprimant...

**APERÇU GENERAL SUR LE SYSTEME
UNIVERSITAIRE DE LA R.F.A.
AVEC REFERENCES AU SYSTEME ALGERIEN ACTUEL
ET SES PERSPECTIVES D'EVOLUTION EN SCIENCES
ECONOMIQUES**

Alger, mai 1991

* Gerdi Jonenet Horst Roche : Le système éducatif de la RFA.

** Ute Braun : Cursus d'études d'approfondissement.

*** Ministère des universités (Algérie) : Circulaire 007/DE du 15.01.1991.

L'objet de ce travail est de présenter un aperçu du système universitaire allemand (*), dont son cursus d'études approfondies (**). La comparaison qui en sera faite avec le système algérien, permettra de dégager, à travers les ressemblances et les différences objectives des deux systèmes, des éléments de proposition.

La progression, qui y est adoptée, concorde avec l'ordre de réflexion suggéré par le ministère aux Universités (***), chaque fois que cela sera possible : 0) l'Organisation universitaire ; 1) les profils et programmes ; 2) le système de formation ; 3) le système d'évaluation et de progression ; 4) les modalités de doublement et de transfert des étudiants ; 5) la formation pratique des étudiants ; 6) l'organisation pédagogique ; 7) la formation pédagogique des enseignants ; 8) l'information pédagogique des étudiants et des enseignants ; 9) la production de la documentation pédagogique ; 10) la recherche scientifique. Les éléments non décrits dans les ouvrages de référence, échapperont, malheureusement, à la comparaison ; parmi lesquels le fonctionnement et le financement. Il y va de même de la recherche.

0) L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME UNIVERSITAIRE.

En dehors de son organisation institutionnelle, nous ne disposons pas d'informations sur le fonctionnement du système allemand ; sauf à nous suffire de savoir qu'il repose sur le principe de la gratuité scolaire (cas du sous-système public) ; et nous avons très peu de renseignements sur le sous-système privé. Par la suite, il ne sera question que de **système public**.

0.1 : L'organisation universitaire.

A l'instar des USA, le système universitaire allemand comprend, à côté d'un secteur public, ici dominant, des établissements privés, dont un certain nombre ont un statut religieux.

Le secteur public se distingue lui-même par des établissements placés sous tutelle fédérale (établissements des forces armées, des postes fédérales...) et par des établissements sous tutelle régionale des Länders, obéissant conjointement au règlement interne de l'établissement, et à l'autorité du ministre de l'Education et de la Culture du Lander pour ce qui concerne les tâches incombant à l'Etat : gestion du personnel, gestion économique, administrative, budgétaire et financière.

En raison des différences d'objectifs, mais des besoins de complémentarité dans les cursus et de l'harmonisation des régimes de progression, d'évaluation, le système est orienté et contrôlé au niveau des établissements par la conférence des Recteurs de l'Allemagne Fédérale ; au niveau régional par le ministre de l'Education et de la Culture du Lander considéré ; et, au niveau fédéral, par la conférence Permanente des ministres de l'Education et des Affaires Culturelles, conjointement avec l'Association des établissements de l'enseignement supérieur représentée par les recteurs ou présidents. Ce système public contrôle également les établissements privés, en limitant ainsi leur autonomie.

En Algérie, le système universitaire est contrôlé, sous l'autorité du ministre des Universités, par la conférence des recteurs et par des comités nationaux. Est venu compléter ce système, à titre consultatif à caractère syndical, l'Association nationale des Professeurs et Maîtres de conférences. A défaut d'instance régionale, le système algérien paraît plus centralisé que le système allemand.

0.2 Le fonctionnement des universités allemandes n'est pas suffisamment explicité dans les documents de référence, comme système de sélection, de financement, système de recrutement, système de stimulation, et système de contrôle. Quelques éléments permettent cependant de le caractériser.

La sélection des étudiants se fait, pour l'ensemble du système, sur la base de la réglementation du länders et du statut de l'établissement, à travers trois procédures :

- la procédure de répartition, selon les places disponibles, lorsque l'ensemble des candidats admis peuvent être placés ;
- la procédure de la file d'attente, fonction de la moyenne obtenue à l'"abitur" (bac), et de la date d'obtention du certificat d'accès à

l'enseignement supérieur, délivré par l'Office central d'attribution des places habilité à statuer sur les demandes d'admission. Après satisfaction de certains groupes (conditions scolaires, étrangers, ceux ayant accompli un cursus d'études antérieur), les places restantes sont affectées à raison de :

- 60 %, en fonction du niveau des notes de l'abitur ;
- 40 %, en fonction du délai d'attente ;

— la procédure transitoire réservée à la médecine, à la spécialité vétérinaire, et à la chirurgie dentaire, basée sur un test et un tirage au sort ; le résultat de l'abitur demeurant décisif. Quand le test a lieu, la pondération se fait à raison de 45 % pour le test et 55 % pour l'abitur, sachant que 10 % des places sont affectées en raison des résultats du test.

Les étudiants étrangers (62 200 en 1981), bénéficient de 6 à 8 % des places, selon les filières.

En Algérie, l'orientation tient compte bien sûr des préférences objectives des candidats, mais se décide, de façon centralisée, en fonction des critères scientifiques de rangement dans les spécialités, et de classement dans les cursus ; en raison des moyennes et notes obtenues au bac. Ce système inauguré à l'occasion de la rentrée universitaire 1990/1991, a reçu des améliorations dans le sens d'une meilleure prise de conscience des candidats dans la formulation de leurs préférences. Dorénavant, il est probable que ce système se rapproche formellement des procédures américaines ou allemandes, à quelques détails près ; dans la mesure où l'admission est prononcée en dehors de l'établissement.

Le système de financement allemand n'est pas précisé ; mais on peut présumer que les établissements régionaux sont financés sur le budget des länders, et que les quelques établissements fédéraux le sont sur le budget fédéral. Rien ne transparait quant à la structure de financement des établissements privés ; dont la contribution publique si elle a lieu. Toutefois savons-nous que les établissements publics sont gratuits, y compris pour les étrangers ; et que, même les ouvrages sont fournis gratuitement aux plus nécessiteux.

1. La définition des profils et programmes :

Bien qu'une certaine autonomie est laissée aux établissements pour former leurs enseignements, l'intégration des études et le besoin d'une harmonisation au niveau national, a obligé l'autorité publique, par la voie de la conférence permanente des ministres de l'Education et de la Culture des länders, à un certain niveau de contrôle et de coordination inter-universitaire. Un autre niveau de coordination est organisé encore au sein de la conférence des recteurs. Ainsi sont uniformisées les conditions de progression, et l'échelle de notation des étudiants.

2. L'organisation des cycles de formation :

Elle est différenciée, en raison du ciblage de ses cursus dans une discipline donnée. Dans la discipline des sciences économiques, par exemple, les cursus de graduation peuvent différer selon les établissements et selon la profession visée. On y trouve un cursus de diplôme d'Etat destiné à la formation des enseignants, des médecins, des juristes, et un cursus de diplôme d'Université ; les deux filières pouvant, bien sûr, mener jusqu'au magister et au doctorat.

— En particulier, la formation de professeurs des établissements à caractère professionnel (dominantes : commerce, économie domestique, secteur industriel non technique) est dispensée dans les profils : gestion de l'entreprise, et économie politique. Une vue synoptique en est donnée par le tableau de l'annexe 17 ci-jointe. On y remarquera que la formation des professeurs du secondaire ; que ce soit au premier cycle pour les Hauptschules et Realschules (de la 5^e à la 7^e année de scolarité), ou pour le 1^{er} et 2^e cycles réunis dans les Gymnasium, (de la 5^e à la 13^e couronnée par l'abitur), suit le même cursus, en général de 6 semestres et éventuellement de deux semestres de stage. Nous supposons que de tels professeurs correspondent à ceux, qui, en Algérie, enseignent dans les sections techniques des lycées, préparant au bac comptable et techniques-économiques, par exemple ; et porteurs d'une licence de sciences économiques.

L'avantage du système allemand est dans l'adjonction de modules à caractère pédagogique et culturel. Mais l'avantage du système algérien est dans la polyvalence des licenciés, dans la mesure où ils peuvent aussi bien occuper dans l'enseignement, moyennant un stage pédagogique, ou dans la gestion par exemple.

— L'autre type de formation prépare au "diplom" (la licence), et éventuellement au magister et au doctorat. Le cursus de cette licence se partage entre deux phases : la première de 4 semestres de base est destinée à fournir à l'étudiant 4 groupes de modules : un groupe de théorie économique, un groupe consacré à l'analyse du champ des activités constituant l'orientation professionnelle, un groupe de modules instrumentaux (mathématiques, statistiques, comptabilités, langues), et un groupe de modules offrant des perspectives de coopération dans d'autres spécialités, éventuellement ; elle est couronnée par le "DIPLOM-VORPRUFUNG" ; la seconde, de 4 semestres de spécialité (études principales I, couronnées par le "DIPLOM-HAUPTPRUFUNG" avec aussi l'existence d'un cycle d'études principales II, limité à 2 semestres seulement. L'ensemble du cursus est décrit par le schéma de l'annexe 21 ci-jointe et par le tableau de l'annexe 23 ci-jointe.

A titre d'exemple, dans les établissements de Hambourg, offrant la plus grande gamme d'études intégrées, l'examen préliminaire sanctionnant, par l'écrit et par l'oral, la sortie du tronc commun, est utilisé, par la même occasion, à orienter l'étudiant, soit sur les cycles longs de spécialité visant le "DIPLOM II (études principales II)", soit sur les cycles courts de spécialité visant le "DIPLOM I (études principales I)".

Cette pratique d'orientation, sur la base des résultats du tronc commun, vers un cycle long ou vers un cycle court, a l'avantage de maintenir l'esprit de compétition souvent relâché à la sortie des lycées, et de mieux répartir les effectifs, selon leurs vocations et leurs performances, entre les deux groupes de cycles et à travers les spécialités qu'ils comprennent. Mieux encore, les étudiants affectés au cycle court, maintiennent des chances de rejoindre le cycle long à l'issue d'une troisième année, relativement performante sanctionnée par le DIPLOME I correspondant au cycle I.

Nous avons eu l'occasion de proposer un système semblable dans une étude consacrée au système américain, en montrant les faiblesses d'une séparation définitive des cycles long et court, sur la seule base du bac, sans aucune possibilité de réorientation ultérieure, fonction des efforts déployés. Par rapport au système proposé, le système allemand ne prévoit que la passerelle de promotion vers le cycle long, escamotant la passerelle de rétrogradation vers le cycle court, en cas de trop faibles résultats enregistrés en 3^e année chez un étudiant orienté initialement vers le cycle long. Nous nous limitons à reprendre l'argument développé, en faisant remarquer que les résultats du bac, tout en permettant une orientation initiale des inscriptions, ne devraient pas figer de façon définitive les chances et les malchances, sans regarder les performances enregistrées au cours du tronc commun, et à l'issue de la 3^e année.

Enfin, on remarquera que le système allemand est basé sur des enseignements qui durent 3 années ; le reste du temps semble consacré aux stages et mémoire essentiellement, car rien ne transparait du contenu des enseignements de la 4^e année.

A l'annexe 23 ci-jointe, le tronc commun se limite à 3 semestres, et la spécialité à 3 autres. On peut en déduire que le dernier semestre du tronc commun est réservé au stage en entreprise ; de même le 8^e, et dans certaines universités le 9^e semestre qui est parfois exigé pour certaines spécialités.

En tout état de cause, il est possible de lire, sur l'annexe 21, que le tronc commun (études de base) dure 4 semestres ; et que les études de spécialité durent respectivement 2 autres semestres (études principales I), et 4 (études principales II). Enfin, existent un magister et un doctorat.

Enfin, il faut encore citer les cursus de la postgraduation ; lesquels (**) prennent les titres de : "certificat", "d'ingénieur de génie économique" ou de "magister", de "licence", de "diplôme", etc... selon l'établissement.

— Le magister en droit, par exemple, est réservé aux titulaires d'un diplôme de graduation dans cette spécialité, en vue de l'approfondir, sur la base de 20 heures hebdomadaires de cours, à raison de 10 cours par semestre, évalués au moyen d'épreuves écrites dont un mémoire, et d'épreuves orales. La durée des études est de 2 semestres.

— Le "certificat" est réservé à l'approfondissement dans une autre spécialité, ou, parfois, dans la même. A titre d'exemple, le certificat d'ingénieur de génie économique" est réservé aux ingénieurs mathématiciens, avec un cursus de 4 semestres, 40 à 50 heures hebdomadaires de cours, à raison de 10 à 12 cours par semestre.

— Le "diplôme d'études commerciales supérieures, option export", est ouvert à tous les diplômés de l'enseignement supérieur, sans distinction ; et ce à raison de 3 semestres.

— La "licenciat" en relations économiques internationales, est dispensée aux économistes, à raison de 2 semestres.

— Le "diplôme d'études commerciales supérieures, option export : marketing international" est organisé sur 3 semestres, et ouvert à tous les diplômés de l'enseignement supérieur, sans exception.

3. Le système d'évaluation et de progression :

Le système d'évaluation se compose d'examens écrits de longue durée, et d'examens oraux de 30 minutes au maximum (cas des "diplom", de la rédaction d'un mémoire (cas du magister) et d'une thèse (cas d'un doctorat).

— L'évaluation des épreuves de "diplom" se fait dans un système différent du système traditionnel de la notation sur 20. La note désigne, en la classe à laquelle appartient l'épreuve ; en termes d'ordre décroissant de mérite.

1 = très bien (résultats excellents).

2 = bien (résultats largement supérieurs au niveau moyen requis).

3 = satisfaisant (résultats correspondant au niveau moyen requis).

4 = moyen (résultats correspondant, malgré tout, encore au niveau requis).

5 = insuffisant (résultat qui, vu les lacunes considérables du candidats, sont en-deça du niveau requis).

Les notes modulaires, évaluées dans les certificats intermédiaires, donnent une moyenne générale, dont l'appréciation indique le succès et elle se range au moins au niveau de "moyen"; et si toutes les notes obtenues s'y classent aussi; échappant à la note d'exclusion "insuffisant" (note éliminatoire).

- Très bien : moyenne entre 1 et 1,5.
- Bien : moyenne entre 1,5 et 2,5.
- Satisfaisant : moyenne entre 2,5 et 3,5.
- Moyen : entre 3,5 et 4.

— L'évaluation du mémoire de magister obéit à la même échelle de notation.

— L'obtention du doctorat "Promotion" est ouverte à ceux qui ont accompli 8 à 10 semestres d'études supérieures, et inscrits au moins durant 2 semestres avant la soutenance de la thèse. A titre d'exemple, le règlement de l'université de Constance classe la qualité des thèses dans l'échelle suivante :

- 0 = excellent.
- 1 = très bien.
- 2 = bien.
- 3 = satisfaisant.
- 4 = insuffisant (classe d'échec).

Un tel système de classement peut avoir l'avantage, sur le système de notation sur 20, de faire prendre à l'examineur une conscience de l'appartenance de l'épreuve considérée dans une échelle très réduite, n'autorisant pas la dilution et l'équivoque. En tout cas, il est encore possible d'adopter une combinaison des deux systèmes, dans une plage de 20 ou 40, etc...

La méthode allemande ressemble à la méthode américaine; et semble-t-il aussi à la méthode française; ce qui laisse croire à l'existence d'une concertation, sinon à une tradition plus ou moins récente, au niveau international. Nous avons explicité la totalité de la procédure américaine; pondération comprise, dans l'analyse que nous avons faite du système en cause. Cependant, nous ne disposons de la totalité de la procédure que dans l'exemple américain; et, il est fort possible de rencontrer des différences formelles; puisque cette dernière, basée sur le système des "crédits", est basée sur une échelle renversée, où le zéro (lettre F = Fail) indique l'échec, alors qu'une telle appréciation est représentée par 4 dans le système allemand (le nombre 0, représentant la mention "excellent").

Qu'y a-t-il à en retenir comme propositions ?

Nous avons fait quelques suggestions à propos du système algérien, à l'occasion de l'analyse du système américain ; et il ne servirait à rien de les reprendre encore une fois ici.

Ceci étant, la présentation du système allemand, qui est d'une richesse exceptionnelle dans certains détails (diversité des diplômes, des cursus), a laissé sous silence l'organisation pédagogique que nous devons exposer en 6), l'information pédagogique des étudiants et des enseignants, en 8, la production de documentation pédagogique et scientifique en 9), et la recherche scientifique, en 10).

4 . Modalités de doublement et de transfert :

S'il y a absence de précision en matière de doublement et de transfert en graduation ; par contre, une large possibilité de respecialisation postgraduée est ouverte dans les établissements, chacun selon son règlement, posant ses propres conditions.

Pour ce qui concerne le système algérien, où théoriquement, il n'est pas admis de tripler en tronc commun, sous peine de réorientation vers une autre spécialité, mais où, en sciences économiques, cette disposition est actuellement ignorée, nous recommandons le passage direct de la 1^{ère} à la 2^e année avec, éventuellement, quelques dettes, mais la sortie, à ce niveau, avec un diplôme d'Etudes Universitaires Préparatoires en cas de doublement de la deuxième année sans succès. De même, un doublement sans succès de la 3^e année, donnerait lieu à la délivrance du diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées, sans progression vers la 4^e.

Le transfert, qui fait faire à l'étudiant exclu, un autre cursus, ne devrait être maintenu que lorsque l'institut d'accueil n'est pas encore encombré.

5. Formation pratique des étudiants :

La caractéristique générale du système éducatif allemand ; que ce soit au niveau de l'enseignement secondaire, ou à celui de l'enseignement supérieur, est d'organiser des stages professionnels obligatoires.

CONCLUSION GENERALE :

Le système éducatif allemand, dont le système universitaire, offre une mosaïque très diversifiée d'établissements, ayant les caractéristiques suivantes :

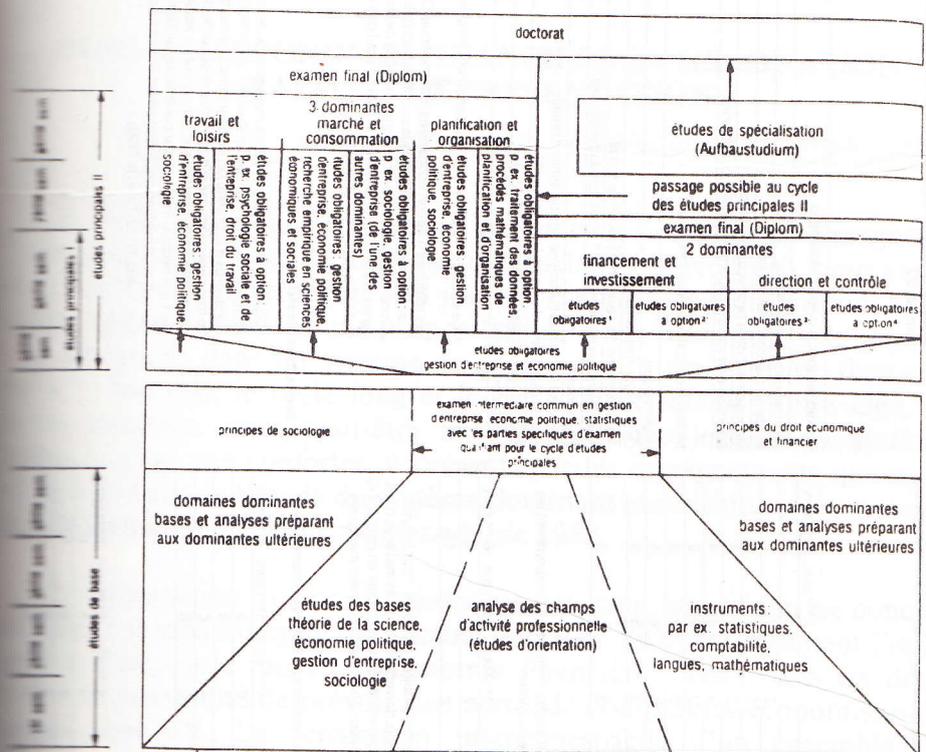
— une grande diversité de filières, de cursus, et de diplômes, parfois intégrés, permettant des sorties intermédiaires avec diplôme approprié et, en postgraduation, une grande possibilité d'adaptation professionnelle pour ceux qui veulent se spécialiser ou diversifier leur formation ;

— une large autonomie des établissements, est laissée dans la définition des conditions d'accès, malgré tout soumise aux contraintes de la conférence des recteurs et de la conférences des ministres de la fédération.

On est impressionné par la diversité des formations, dans toutes les disciplines ; mais cela se conçoit aisément, considérant les besoins d'un pays aussi industrialisé, et, en même temps, traditionnellement très attaché aux cultures universelles.

Annexe 21

Modèle: Coursus d'études intégré d'Economie



Requis pour l'admission: *Fachhochschulreife* ou *Abitur*

- 1) Gestion d'entreprise, économie politique, théorie des impôts de l'entreprise
- 2) par ex. droit fiscal, sciences financières
- 3) Gestion d'entreprise, économie politique, comptabilité
- 4) par ex. sociologie, politique

(Source: Handbuch Hochschulen in Nordrhein-Westfalen, publié par le Minister für Wissenschaft und Forschung des Landes Nordrhein-Westfalen, 2. édition, Düsseldorf 1981, p. 257)

	1 ^{er} sem.	2 ^{ème} sem.	3 ^{ème} sem.
Economie d'entreprise			
- Achats/Production	2	2	2
- Marketing	2	2	2
- Administration du personnel	2	2	2
- Comptabilité/Finances	4	4	4
- Impôts	2	2	2
Informatique	2	2	2
Economie politique	4	4	4
Droit économique	3	3	3
Mathématiques relatives aux études économiques/statistiques	3	3	3
(2) Cycle d'études principales			
Les matières obligatoires du cycle d'études principales comprennent les heures par semaine et par semestre suivantes:			
Management	4 ^{ème} sem.	5 ^{ème} sem.	6 ^{ème} sem.
Séminaire pour candidats aux examens	2	2	2
	-	-	-
	-	-	4

Champs de spécialisation (Matières obligatoires à option): Pour le cycle d'études principales, tous les étudiants doivent choisir trois matières dans un des champs de spécialisation suivants. Ils doivent choisir en plus soit la 4^{ème} matière du champ de spécialisation choisi, soit deux des matières à option obligatoires.

Champ de spécialisation: Controlling/Informatique relative aux études économiques

	4 ^{ème} sem.	5 ^{ème} sem.	6 ^{ème} sem.
Informatique/Organisation	6	6	4
Financement	4	6	6
Comptabilité Industrielle/Controlling	4	6	6
Planification/Operations-Research	6	6	4

Champ de spécialisation: Vérification et fiscalité

	4 ^{ème} sem.	5 ^{ème} sem.	6 ^{ème} sem.
Financement	4	6	6
Vérification et Fiducie	4	6	6
Droit fiscal	6	6	4
Droit économique/Droit procédural	6	6	4

Champ de spécialisation: Marketing			
Informatique/Organisation	6	6	4
Etude du marché/Statistiques	6	4	6
Management de la production/Publicité	6	6	4
Direction des ventes/Exportation/Politique des prix	4	4	6
Matières obligatoires à option:			
Informatique	3	3	2
Operations-Research	3	3	2
Administration du personnel I (Droit du travail)	3	3	2
Administration du personnel II (Politique du personnel)	3	3	2
Statistiques	3	2	3
Economie politique I (Analyse des problèmes relatifs aux développements macroéconomiques)	3	3	2
Economie politique II (Politique économique)	3	3	2
Droit économique	3	3	2

Une excursion de un à cinq ours entre le 4^{ème} et le 6^{ème} semestre.

Les matières à option obligatoires: Informatique, Operations-Research, Droit économique et Statistiques sont extraits des champs de spécialisation correspondants susmentionnés. Si une de ces matières est choisie dans le champ de spécialisation, elle ne peut pas être choisie comme matière à option obligatoire.

3. Dessin/Dessin industriel

Tableau des heures d'enseignement pour la discipline Dessin industriel dans les Fachhochschulen en Bavière. Le 3^{ème} et le 6^{ème} semestres sont consacrés à la pratique et ne sont donc pas mentionnés dans ce tableau. Ils l'ont cependant partie des études et sont effectués dans des entreprises, des administrations et dans d'autres établissements extérieurs à la Fachhochschule mais sous le contrôle de la Fachhochschule. (Extrait de: Amtsblatt des Bayerischen Staatsministeriums für Unterricht und Kultus, N° 19, 19'2, p. 1221)

**PROJET DE REFORME DES PROFILS ET PROGRAMMES
PRESENTE PAR MOHAMED SEGHIR DJARI
DANS LE CADRE DES JOURNEES D'ETUDES PEDAGOGIQUES
D'ORAN**

Alger, mai 1991

**CURSUS D'ECONOMIE FINANCIERE EN GRADUATION
« RAPPORT DE PRESENTATION »**

Dans le cadre du programme de réforme pédagogique inauguré à l'occasion des journées d'études nationales de décembre 1990, nous avons eu l'occasion de développer, à la journée d'études de Constantine, après l'avoir fait en décembre, une proposition générale d'un cursus de graduation, intégrant, dans un système de progression à trois sorties, (bac + 2 ; bac + 3 ; bac + 4), le cycle long et le cycle court actuels. Cette idée, en partie intuitive, mais peut-être inspirée par une lecture du système lyonnais, s'est vue conforter, à présent, par les enseignements que nous venons de tirer de l'étude du système dominant américain, et du système de la République Fédérale Allemande, de 1982.

La proposition que nous présentons, ici, peut, aussi bien ne concerner que le cursus du cycle long actuel (bac + 4), qu'éventuellement l'intégration d'un cycle moyen d'économie financière ; avec, dans les deux cycles, la possibilité de prévoir une sortie de comptables-économistes de niveau (bac + 2). La répartition intersemestrielle d'un ensemble de modules appropriés, autorisée si elle est adoptée, cette souplesse de gestion.

La composition modulaire du cursus est conçue pour répondre, tant au besoin d'une formation scientifique de base, que pour les besoins de la connaissance des institutions, des techniques d'évaluation, et des arts de gestion professionnels, formant, à notre sens, le marché du travail des profils de formation en cause.

Nous avons travaillé avec l'hypothèse que les cadres formés, auront, outre des connaissances d'adaptation à des postes de travail de comptabilité et de gestion, des formations approfondies, leur permettant de s'orienter, de préférence, vers les postes offerts par l'administration financière publique par les banques et les assurances.

Au moyen de cette définition des débouchés et de l'idée d'une possible intégration des cycles long et court, dans des progressions parallèles à sorties multiples, cette proposition a été conçue.

En plus des avantages ainsi décrits, cette proposition permet de faire évoluer le niveau technique des cadres formés, vers davantage de spécialisation ; et, en phase avec les implications de l'autonomisation des institutions concernées, dans le cadre de l'économie de marché, mais sans ignorer la planification, en tant que technique générale de préparation de la décision.

Il était temps de le faire, car le programme enseigné jusque-là est trop général dans les domaines professionnels, et ne donnerait, à priori, satisfaction que dans les domaines comptables, si encore la composition et les méthodes utilisées dans les enseignements correspondants sont efficaces. A titre d'exemple, le module d'analyse et de gestion financière actuellement dispensé en l'espace d'un semestre, ne permet pas de couvrir l'ensemble des préoccupations attendues d'un cadre financier. Notre proposition tend à le déglobaliser à travers un certain nombre de modules à caractère professionnel, dont la possession, dans les limites du temps imparties, pourra répondre aux besoins professionnels des institutions financières, des banques et des assurances. Il y va de même de la finance internationale. Enfin, certains modules, nécessaires à l'appréciation du risque de la part du banquier, de même de la part d'une agence d'assurance et de réassurance, nationale et internationale, manquaient au programme en cours. Le système en reçoit des modules appropriés ; de même l'évaluation des projets, dans la phase financière ; et pour l'Etat, dans la phase économique. De plus, la gestion des finances publiques manquait de modules de prévision, de projection, nécessaires à l'établissement des plans et des budgets. En raison de la multitude des modules professionnels et instrumentaux auxquels il a fallu trouver place dans le programme, nous avons écarté l'idée souvent avancée de rendre les modules de macroéconomie et de microéconomie, annuels. La raison de notre choix à leur maintenir l'espace d'un semestre, découle du fait que leur annualisation, ne ferait qu'envelopper certains modules au demeurant prévus dans leur phase professionnelle ; par exemple, ceux consacrés à la politique économique, cas de la macroéconomie ; ou au risque, cas de la microéconomie. Ceci est d'autant plus conforté que l'enseignement de macroéconomie de magister, loin d'envisager la phase politique de la décision, est confiné parfois à réapprofondir le programme de licence, en raison des lacunes occasionnées aux étudiants, par des grèves et des interruptions pour raison d'examens.

Soulignons le fait que nous avons réaménagé la composition modulaire de l'ancien tronc commun et changé la localisation d'autres modules de spécialité. Nous justifions cela par les considérations suivantes :

— Le tronc commun ne devrait pas être l'occasion de consommer un temps précieux, au détriment des modules non forcément communs à toutes les spécialités. Il valait mieux envisager des "modules communs" de base, plutôt que quatre semestres communs, faisant fi de toute logique pédagogique. L'existence de plusieurs sections, au tronc commun, rend matériellement possible leur conversion en troncs communs de modules, pour des familles de profils déterminées : par exemple, on peut envisager une composition modulaire partiellement commune, les deux premières années, entre les filières de sciences financières, d'économie financière et de gestion ; une autre composition intéresserait les filières de planification d'économétrie et d'analyse économique.

Nous avons prévu, dans la première année, des modules de base et des modules institutionnels ; alors que dans la deuxième année, et, dans la perspective, ou non, d'une progression à une première sortie (bac + 2 ; diplôme d'études universitaires préliminaires ; DEUP) nous avons concentré l'ensemble des modules comptables pour autoriser, éventuellement, cette sortie de cadres de soutien comptable, directement opérationnels sur le terrain de la gestion, dans les entreprises et dans l'administration.

La troisième année présente un programme centré sur les matières professionnelles de finances publiques et de banque, dans la perspective, ou non, d'une sortie possible (bac + 3 : diplôme d'études universitaires appliquées DEUP).

Nous avons différé les matières d'assurance, parce que son marché est aussi alimenté par les autres spécialités (phase d'application) ; il était préférable de lui destiner des licenciés (bac + 4).

La quatrième année prolonge la spécialisation, et l'approfondit par des modules de réflexion et de décision notamment macroéconomique, précédant le stage et le mémoire auquel il donne lieu, en fin de licence. Enfin, prévu relativement léger, le 8^e semestre contient des modules à option, destinés à susciter des intérêts dans le choix des sujets de mémoire et orienter les étudiants dans leurs travaux, s'il en est besoin.

Notre proposition peut rencontrer des objections en matière de possibilités de couverture de certains modules ; ou des réserves suscitées par le besoin de remanier les charges et d'infléchir les habitudes ; sa réalisation doit bénéficier, évidemment, d'une certaine préparation...

PROJET DE REFORME DES PROFILS ET PROGRAMMES

Alger, mai 1990

PROPOSITION DE PROGRAMME DE LA LICENCE D'ECONOMIE FINANCIERE

1^{re} année

Temps : en heures

Intitulé des modules	Temps semestriel	Hebdomadaire	
		Cours	T.D.
- Economie politique I (économie générale) .	75	3	2
- Comptabilité générale	75	3	2
- Mathématiques I	75	3	2
- Statistiques I	75	3	2
- Budget et trésorerie publique	45	3	-
- Anglais économique	30	-	2
- Français économique	30	-	2
Semestre 2			
- Economie politique II (économie générale)	75	3	2
- Histoire économique : pensée et faits économiques	45	3	-
- Mathématiques II	75	3	2
- Statistiques II	75	3	2
- Droit commercial	45	3	-
- Institutions monétaires et financières comparées	45	3	-
- Anglais économique	30	-	2
- Français économique	30	-	2

**PROGRAMME DE LA LICENCE D'ECONOMIE FINANCIERE
(PROPOSITION DE REFORME)**

2^{ème} année

Temps : en heures

Intitulé des modules	Temps semestriel	Hebdomadaire	
		Cours	T.D.
Semestre 3			
- Macroéconomie	75	3	2
- Comptabilité nationale	75	3	2
- Mathématiques financières	75	3	2
- Comptabilité approfondie I	75	3	2
- Comptabilité analytique I	75	3	2
- Anglais économique	30	-	2
- Français économique	30	-	2
Semestre 4			
- Microéconomie	75	3	2
- Relations économiques internationales ...	75	3	2
- Comptabilité spéciale	75	3	2
- Comptabilité publique et organisation des services	45	3	-
- Comptabilité approfondie II	75	3	2
- Comptabilité analytique II	75	3	2
- Anglais économique	30	-	2
- Français économique	30	-	2

**PROGRAMME DE LA LICENCE D'ECONOMIE FINANCIERE
(PROPOSITION DE REFORME) (suite)**

3^{eme} année

Temps : en heures

Intitulé des modules	Temps semestriel	Hebdomadaire	
		Cours	T.D.
Semestre 5			
- Techniques et modèles de prévision	75	3	-
- Théorie et politiques monétaires	75	3	2
- Bourse de commerce et marché à terme ...	45	3	-
- Le cambisme et ses aspects techniques et comptables	75	3	2
- Gestion du risque de change et mouvement des capitaux	75	3	2
- Analyse et gestion financière de l'entreprise	75	3	2
- Informatique I	75	3	2
Semestre 6			
- Modèles d'équilibre et de croissance	75	3	2
- Droit des banques	45	3	-
- Techniques et politiques comparées de gestion bancaire	75	3	2
- Théorie, politique, et techniques fiscales ..	45	3	-
- Gestion de portefeuille : rentabilité et risque	45	3	2
- Gestion budgétaire et contrôle de gestion ..	75	3	2
- Informatique II	75	3	2

**PROGRAMME DE LA LICENCE D'ECONOMIE FINANCIERE
(PROPOSITION DE REFORME) (suite)**

4^{ème} année

Temps : en heures

Intitulé des modules	Temps semestriel	Hebdomadaire	
		Cours	T.D.
Semestre 7			
- Techniques de planification	30	-	2
- Evaluation financière des projets	30	-	2
- Banques internationales et places financières	45	3	-
- Méthodes de rationalisation des choix budgétaires	45	3	-
- Droit des assurances	45	3	-
- Approches économiques et financières des assurances, réassurances et risques de change	75	3	2
- Projection du commerce extérieur et balance des paiements	75	3	2
- Informatique III	75	3	2
Semestre 8			
- Projection du budget économique et modèles de politiques conjoncturelles	75	3	2
- Evaluation économique des projets	75	3	2
- Mémoire en stage (trésor, banques, assurances, APC, APW, APN, Ministères)			
Options : 2 modules au choix, et selon les possibilités de l'encadrement.			
- Les bourses financières dans le monde	45	3	-
- Les places financières dans le monde	45	3	-
- Relations financières internationales	45	3	-
- Les assurances dans le monde	45	3	-
- Le dollar des Etats Unis dans l'économie mondiale	45	3	-
- Le système monétaire international et les problèmes contemporains	45	3	-